



Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région - Services de Consultation, de Formation, de Conseil, de Médiation, d'Accueil et d'Animation pour familles - Agrément.

Par arrêté ministériel du 30 mars 2022, un agrément non conditionné pour une durée illimitée est accordé à l'organisme gestionnaire « Consultation et Préparation familiale a.s.b.l. », ayant son siège 4, rue Georges C. Marshall, L-2181 Luxembourg, pour l'exercice de l'activité « médiation socio-familiale », à l'adresse : 4, rue Georges C. Marshall, L-2181 Luxembourg.

L'agrément entre en vigueur le 30 mars 2022.

L'agrément non conditionné est enregistré sous le numéro **CO-M/04/2014**.

